

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2014/345 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance
- 4261
Participation à la prise en charge par des associations au
Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
du Bas-Rhin (REAAP)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les orientations 2014-2016 permettant de déterminer la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin aux actions des porteurs de projet REAAP comme suit :

- . actions visant à couvrir les besoins territoriaux repérés et non couverts :
 - territoires sans action parentalité, zones rurales...
 - publics spécifiques : parents handicapés,
 - publics spécifiques en zone rurale et villes moyennes : les familles issues de l'immigration, en prenant en compte les aspects interculturels de la parentalité,
 - . actions visant la participation active des parents :
 - au montage et à la réalisation de l'action,
 - par l'animation d'un réseau de parents et l'entraide mutuelle entre parents,
 - . actions visant une mise en pratique des compétences parentales :
 - temps des parents avec les enfants ;
- fixe à hauteur de 19 200 € le montant total des subventions 2014 au titre du REAAP pour l'ensemble des associations figurant dans le tableau annexé ;##13;
- décide que les subventions seront versées à compter du deuxième trimestre 2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-85333-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/05/14